

Rodez, le 18 février 2025

Notification d'Appel Fractionné
de l'année 2025

CADIERGUES FABIEN

Références : 1830646102020 NN3B 46 004

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
104881

MONSIEUR CADIERGUES FABIEN
MAS DE SEYCAT
46120 RUDELLE

Date d'exigibilité : 03/03/2025
Date limite de paiement : 31/03/2025

Monsieur,

Vous trouverez, ci-dessous, le détail des cotisations et contributions sociales à payer pour le 1^{er} appel fractionné de l'année 2025.

Comment est calculé le montant de cet appel fractionné ?

Cet appel représente 35,00 % des cotisations et contributions sociales émises au titre de l'année 2024. Pour ce qui concerne le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnement (FMSE), le montant représente l'intégralité de la contribution.

COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES	2 296,70 Eur
INDEMNITES JOURNALIERES AMEXA	87,50 Eur
ASS. CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROF.	196,13 Eur
RETRAITE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE	397,25 Eur
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE VIVEA	60,55 Eur
Contribution(s) FMSE 2025	20,00 Eur
C.S.G NON DEDUCTIBLE	382,55 Eur
C.S.G DEDUCTIBLE	1 083,95 Eur
C.R.D.S	79,80 Eur
MONTANT DE VOTRE APPEL FRACTIONNE	4 604,43 Eur

La somme de **4 604,43 Euros** sera prélevée :

- sur le compte bancaire N° **FR76 1120 6000 9212 1356 5200 066**
- sous la référence RUM MD16216W120040436 et ICS FR48ZZZ124761
- sous le libellé **MSA 1^{er} APPEL** à la date du 31/03/2025.